

Septembre 2024

CONTEXTE

Les abeilles domestiques présentes en Nouvelle Calédonie sont l'abeille noire, *Apis mellifera mellifera*, l'abeille italienne, *Apis mellifera ligustica*, l'abeille caucasienne, *Apis mellifera caucasia* et l'abeille carolinienne, *Apis mellifera carnica*.

L'état sanitaire du cheptel apicole calédonien est exceptionnel car le territoire est indemne de nombreux pathogènes des abeilles déjà présents dans le monde et la zone Pacifique. D'autres espèces d'hyménoptères, prédatrices ou compétitrices des abeilles domestiques, sont également absentes du territoire. Cependant, les importants flux de marchandises depuis l'extérieur et les conditions environnementales favorables peuvent mener à l'introduction puis à l'implantation de ces espèces exotiques en Nouvelle-Calédonie.

ESPÈCES EXOTIQUES D'HYMÉNOPTÈRES

- *A. cerana*
- *V. velutina*
- *A. dorsata*
- *A. m. capensis*

PATHOGÈNES EXOTIQUES DES ABEILLES

- *Varroa spp.*
- *Tropilaelaps spp.*
- *Aethina tumida*
- *Acarapis woodi*

OBJECTIFS

La gestion des essaims sauvages sur les zones à risque d'introduction (ex. Port Autonome et Ports de mine) vise à détecter précocement l'introduction d'espèces exotiques d'hyménoptères et de pathogènes exotiques des abeilles. Cela contribue également à diminuer la densité d'essaims ou de nids dans les zones à risque et donc de limiter la probabilité de contact entre les abeilles nouvellement introduites et la population d'abeilles locales et ainsi de limiter la propagation des pathogènes.

En pratique, la gestion des essaims sauvages sur l'agglomération de Nouméa a pour but de :

- **Sensibiliser** les apiculteurs et le grand public aux **risques sanitaires** inhérents aux abeilles importées sur le territoire calédonien et à l'importance de signaler les essaims ou nids repérés sur l'agglomération ;
- **Intensifier la surveillance** des essaims sauvages et nids d'abeilles sur l'agglomération de Nouméa : plus le nombre d'essaims contrôlés est élevé, plus nos chances de détecter précocement une introduction sont grandes ;
- **Effectuer des prélèvements** d'abeilles sur les essaims sauvages et nids d'abeilles récupérés selon les zones de capture sur l'agglomération de Nouméa : en vue de l'identification de l'espèce d'abeilles et de la recherche de pathogènes.

Pour rappel :

- *Période d'essaimage* : début de la saison chaude ou avec toute floraison importante – septembre sur Nouméa
- *Localisation préférentielle* : accroché à un objet qui pend, ex : branche, gouttière...
- *Peut rester en place un ou deux jours*
- *A. ceranae pas plus agressive que A. mellifera*
- *Taille des essaims de A. mellifera plus importante que ceux de A. ceranae (taille d'un ballon de basket-ball vs taille d'un poing)*

PROCÉDURE DE PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS SUR ESSAIMS - MODALITÉS DE RÉALISATION

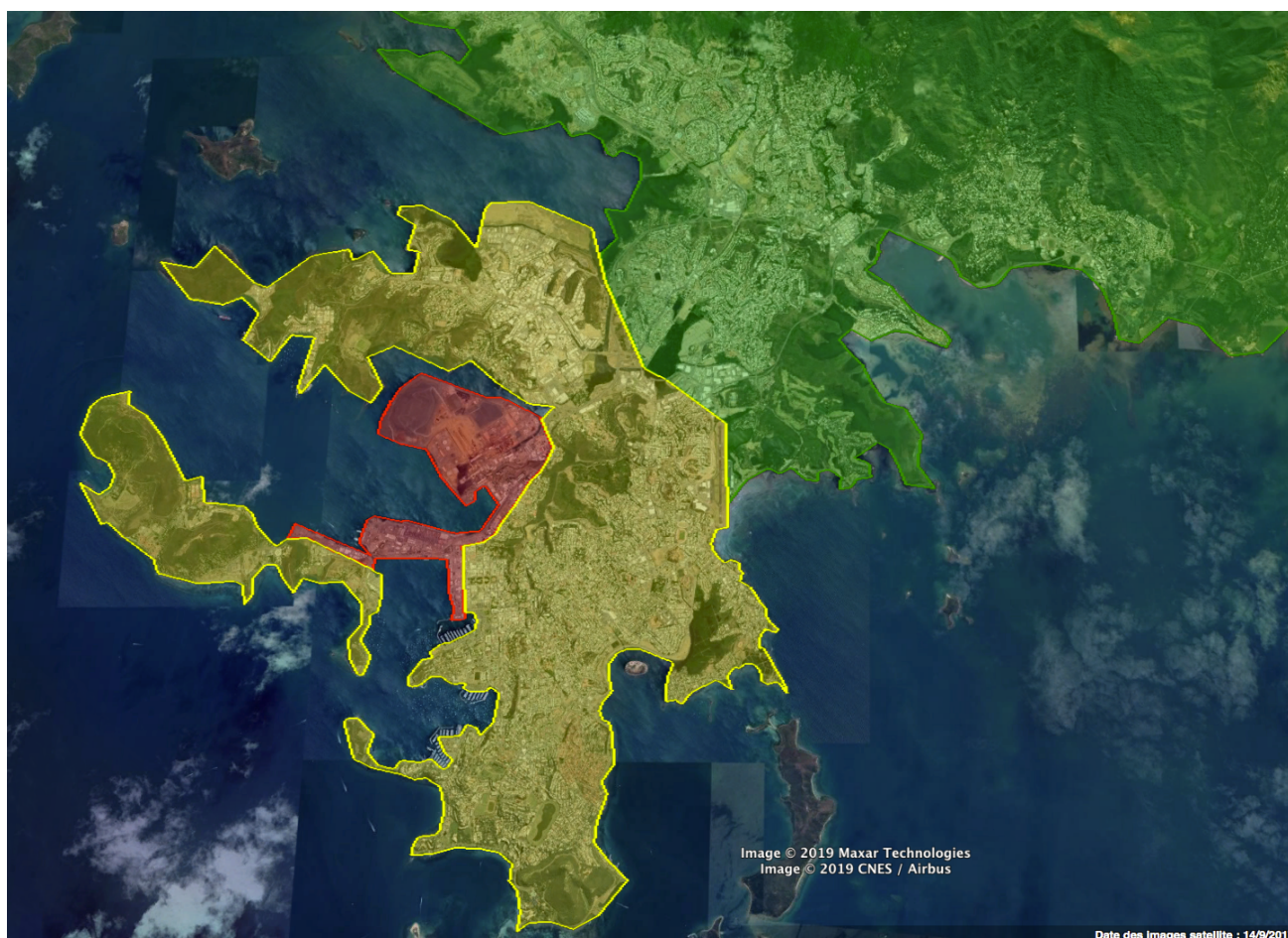
SURVEILLANCE

- Pensez à sensibiliser votre entourage à l'importance de signaler les essaims ou nids repérés sur l'agglomération !
- En parallèle, l'information circule via les médias locaux et les réseaux sociaux
- La liste d'apiculteurs « récupérateurs d'essaims » est distribuée en premier lieu aux pompiers, mais aussi aux associations apicoles, à la mairie de Nouméa et aux services associés, à la province Sud... qui pourraient être contactés pour un essaim gênant.

ZONAGE

Selon la zone dans laquelle est repéré l'essaim ou le nid des mesures différentes s'appliquent ; les zones sont définies comme suit, selon la probabilité qu'un essaim dans la zone provienne d'un bateau.

Ces zones sont à prendre en compte hors période d'urgence sanitaire apicole et seront être modulées selon le risque (ex : Nouville en zone rouge lors de l'opération d'urgence pour *Apis cerana* de janvier à août 2024).



- **ZONE ROUGE :**
 - SLN Doniambo
 - Vallée du Tir : des quais jusqu'à la rue Hunger
 - Port autonome
 - Entrée de Nouville : de l'avenue James Cook au quai
 - Quai Ferry jusqu'à la rue du Général Gallieni
- **ZONE JAUNE :**
 - Reste de Nouville
 - Nouméa : Centre-Ville – Sud – Magenta
 - Ducos
- **ZONE VERTE :**
 - Nouméa : Tina – Rivière Salée
 - Grand Nouméa et au-delà...

DÉROULEMENT CHRONOLOGIQUE

JOURS	ACTEURS	ZONES		
		ROUGE	JAUNE	VERTE
		"Prélèvement et destruction systématiques"	"Prélèvement systématique et destruction uniquement si un des tests positif"	"Pas de prélèvement nécessaire"
J0	Grand public	Repère essaim ou nid sauvage sur Nouméa		
		Signale l'essaim à un partenaire : pompiers, mairie, associations apicoles...		
J0	Partenaire	Envoie la carte des zones et la liste de contacts à la personne ayant signalé l'essaim		
J0	Grand public	Contacte directement le RESA	Contacte un apiculteur « récupérateur d'essaims »	
J1	RESA ou SIVAP	Prélève et détruit l'essaim		
J1	Apiculteur « récupérateur d'essaims »		Récupère l'essaim, prélève et informe le RESA	Récupère l'essaim
J2-3			Dépose l'échantillon au SIVAP Port	
J3-4	SIVAP Port	Transfert des échantillons au RESA directement ou transporteur		
J3-4	RESA	Réalise les analyses et informe l'apiculteur et le SIVAP		

NB1. Si possible en zone jaune, ne pas déplacer l'essaim mis en caisse avant obtention des résultats d'analyses

NB2. Si l'essaim menace la sécurité des habitants, les pompiers peuvent décider d'intervenir avant l'intervention de l'apiculteur, ils détruiront alors de manière systématique l'essaim.

RÉALISATION DES PRÉLÈVEMENTS EN ZONE JAUNE

Pots de prélèvement fournis par le RESA ; des pots supplémentaires sont à disposition au siège de l'ADECAL

- Cas des essaims

- ✓ Procéder au prélèvement d'environ 300 abeilles dans 1 pot de prélèvement ou à défaut un bocal
 - Idéalement : à partir de l'essaim nu directement dans le pot (avant installation)
 - À défaut : Issues du centre de la colonie (après installation)
 - Glisser le bocal sur les abeilles de haut en bas le long du cadre maintenu verticalement ; les abeilles tombent alors dans le bocal par gravité
- ✓ Conserver l'échantillon au congélateur



- Cas des nids

- ✓ Effectuer le même prélèvement que pour le cas des essaims : 300 abeilles issues du centre de la colonie
- ✓ À partir des rayons extraits du nid, prélever deux échantillons de 10x10cm de couvain operculé en bon état
 - De mâle de préférence
 - De femelle à défaut
- ✓ Placer le couvain dans un sachet zippé ou fermé hermétiquement
- ✓ Conserver l'échantillon au congélateur

IDENTIFICATION DES ÉCHANTILLONS

- Pensez à bien identifier les échantillons via un identifiant (Ex : nom de l'apiculteur – date de dépôt)
- Pour chaque essaim capturé, notez les informations suivantes :
 - ✓ Lieu et date de capture
 - ✓ Type de capture : nid ou essaim
 - ✓ Date de prélèvement

Il vous est demandé de les reporter sur le tableau repris en p.6 de ce protocole lors du dépôt au SIVAP Port.

MATÉRIEL

- En cas de besoin de matériel, et pour donner suite à une demande d'intervention spécifique du RESA, une caisse entièrement équipée est disponible dans les locaux du SIVAP du port autonome.
- Adresse : SIVAP Port, 2, rue Félix-Russeil, Port autonome - Nouméa
- Contacts :
 - Aux horaires administratives de 07h30 à 11h30 et 12h15 à 16h00 par ordre de priorité :
 - 1) Accueil : 24.50.60 (horaires d'ouverture 07h30-09h00 et 13h00-15h00)
 - 2) Loïc Chambriard (Chef de section Inspection des voies maritimes et postales) : 24.37.62
 - 3) Anne-Marie Vonsy (Adjointe au Chef) : 24.37.56
 - Après 16h00, le week-end et si personne ne répond aux 3 numéros ci-dessus : 78.26.81.

DÉPÔT DES ÉCHANTILLONS

- SIVAP Port (cf. précédent paragraphe). La caisse doit également y être retournée après utilisation dans le même état que lors de sa réception.
- Si vous ne pouvez déposer les échantillons dans un délai raisonnable, merci de les garder dans un endroit à température dirigée (idéalement congélateur).
- Remplir le cahier de suivi à l'accueil ; cf. page 6

- Récupérer de nouveaux pots de prélèvement, si besoin. Prévenir le RESA dans ce cas pour réapprovisionnement.

TESTS RÉALISÉS AU CPA

- Recherche de pathogènes exotiques présents sur les abeilles
 - Bee shaker à l'alcool
 - Désoperculation du couvain de mâle (si nid)
 - Observation du fond des alvéoles de couvain fermé (si nid)
- Identification de l'espèce d'abeilles
 - Calcul de l'index cubital



RECUPERATION D'ESSAIMS SAUVAGES SUR NOUMEA - Méthodologie

apiculture
NOUVELLE-CALÉDONIE

Avril 2024

Centre technique
& Réseau d'Épidémiologie-Surveillance

N°	Apiculteur réalisateur de la capture	Numéro de téléphone	Date de dépôt	Identifiant du prélèvement ¹	Type de capture ²	Prélèvement abeille / couvain	Date de capture	Lieu de capture	Date de prélèvement ³	RESA informé OUI/ NON
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

¹ Nom de l'apiculteur et date du dépôt par exemple

² Nid ou essaim

³ Si différente de la date de capture